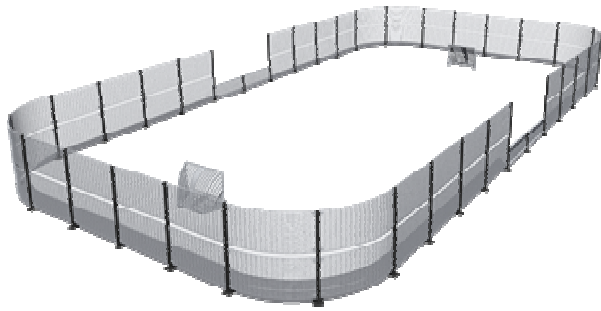


ESPACE MULTISPORTS « BALL RINK »



Le **Ballrink** est l'endroit idéal pour organiser un match de « street-hockey » ou de « street-foot ». Les angles arrondis, les parois hautes et les buts indépendants favorisent la continuité du jeu comme dans un match de hockey sur glace.

Les bords inférieurs en caoutchouc amortissent les balles et évitent les nuisances sonores.

De par sa construction modulaire, le **Ballrink** est disponible dans plusieurs formats. Associé à un revêtement en asphalte, le Ballrink permet d'organiser des matchs de roller-hockey. Gazon synthétique et dalles de trottoir offrent le revêtement idéal pour jouer au street-hockey.

Peu de vandalisme possible, peu sensibles aux graffitis.

MATÉRIAUX ET TRAITEMENT :

Acier galvanisé et peint.

Montants : RAL 9005 noir profond,

Grilles : Finition galvanisée à chaud et revêtement standard RAL 9005 (noir profond), également disponibles dans d'autres couleurs RAL (option sur demande).

MODÈLES

Le **Ballrink** est disponible dans toutes les dimensions imaginables, en se basant sur la taille standard des éléments de construction modulaire. Une dimension souvent appliquée : 29,50 x 13,90 m.

SURFACES

La surface du **Ballrink** détermine en partie les sports pouvant être pratiqués dans l'enceinte. L'asphalte est la meilleure surface pour le roller-hockey. Le hockey de rue peut être pratiqué autant sur asphalte, gazon synthétique et dalles en béton.

AVANTAGES

- Parfaitement adapté pour jouer au hockey
- Concept haute qualité **GARANTI jusqu'à 21 ans***
- Quasi aucun entretien
- **Aucune nuisance sonore**
- Design contemporain
- Continuité du jeu grâce à ses formes arrondies
- **Résistance au vandalisme**
- Conforme aux textes en vigueur
- **Construction modulaire en fonction de votre Espace**
- **EXCELLENT RAPPORT QUALITE PRIX**



INSTALLATION :

BALL RINK se monte facilement sur des massifs bétons, ou par chevillage sur socle. Les montants du but sont scellés à une profondeur de 50 cm.

POSSIBILITÉS D'APPLICATION

- Centres de loisirs, Campings
- Plateaux sportifs
- Terrains de jeux au bas d'ensembles d'habitation
- Clubs de sport
- Places et Parcs publics



